



Ensemble pour des villages vivants
Condroz
Condroz

Havelange – Opération de Développement Rural/ Agenda 21 local

COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL APPEL A CANDIDATURE - RECOMPOSITION

- ✓ Vous êtes intéressé(e) par la vie de votre commune et ses multiples facettes (économie, environnement, enseignement, santé, logement, associations, sport, social, culture, etc.) ?
- ✓ Vous trouvez essentiel que les habitants et les mandataires travaillent ENSEMBLE pour le développement de Havelange?
- ✓ Vous avez des idées, des souhaits... ?
- ✓ Vous voulez rencontrer d'autres habitants, groupements... ?
- ✓ Vous êtes disponibles pour quelques réunions par an ?

Alors **déposez votre candidature** pour participer à la Commission Locale de Développement Rural en complétant et en retournant le formulaire qui se trouve au verso de cette feuille à la Fondation Rurale de Wallonie, avant le 20 février 2019

Qu'est-ce que la CLDR et comment la composer ?

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural décrit la composition et le fonctionnement général des CLDR :

- ✓ La commission locale est présidée par le bourgmestre ou son représentant.
- ✓ Elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants.
- ✓ Un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal. La FRW suggère d'y associer l'opposition.
- ✓ Les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population.

Organe consultatif à la disposition de la commune, la commission locale répond à toutes les demandes d'avis et s'exprime, au besoin, d'initiative. A la demande de la commune elle dresse les axes directeurs et le cadre d'un projet de programme de développement rural.

La commission locale est associée à toutes les phases d'élaboration, de réalisation, de suivi, de mise à jour et de révision du programme communal de développement rural.

La composition de la CLDR doit être approuvée par le Conseil Communal et par le Ministre du Développement Rural.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue de Hiétine, 2 – 5370 HAVELANGE

Tél: (0)83 66 07 70
Fax: (0)83 63 41 59
condroz@frw.be - www.frw.be



Fiche de candidature pour devenir membre de la CLDR

Merci de renvoyer cette fiche dûment complétée à la FRW : h.pirard@frw.be
Le contenu de cette fiche servira uniquement à proposer les différentes candidatures au Conseil communal.

NOM (en maj.) : PRENOM

SEXE : H / F DATE DE NAISSANCE

RUE : n° :

VILLAGE :

E-MAIL : TEL :

PROFESSION :

STATUT (indépendant, employé, sans emploi, pensionné, étudiant)
.....

ASSOCIATION(s), GROUPEMENT(s) DONT JE SUIS
MEMBRE :
.....
.....

MANDAT POLITIQUE ou AUTRE (présidence d'une
commission, etc.) :
.....
.....

HOBBIES, CENTRES D'INTÉRÊTS :
.....
.....
.....

Pourquoi suis-je intéressé à devenir membre de la CLDR, qu'est-ce
qui motive ma candidature :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je souhaite poser ma candidature pour devenir membre de la Commission de Développement Rural de Havelange

Date :

Signature :